



## JEUDI 18 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit janvier, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de RIVARENNES, légalement convoqués le onze janvier, se sont réunis en séance publique ordinaire sous la présidence de Madame Agnès BUREAU, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Agnès BUREAU, Michel ALLARD, Sylviane DUBOIS, Roger BOYER, Colette JOUET, Philippe RÉAL, Anne-Marie LEMESLE, Dominique LELIEVRE, Laure OBERT, Nicolas PERREAU, Saadia VERNEAU, Wilfried LÉBOUC, Ludovic LENOIRE, Sophie BUSSEREAU, Sylvain TABARY

Secrétaire de séance : Sylvain TABARY

Le compte-rendu de la réunion du 19 décembre 2023 est lu et approuvé à l'unanimité.

### Délibération n° 01/2024/01 : Renouvellement de l'éclairage public Rue de la Mairie

Madame Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis du SIEIL d'un montant estimatif de 5 143,59 € HT pour :

- la dépose du mât situé devant le 10 rue de la Mairie avec pose d'un regard,
- le remplacement du mât devant l'agence postale (AA 026) pour installation de la traverse de Noël,
- la création d'un point lumineux au droit du parking de la mairie y compris génie civil pour réalimentation (tranchée sous chaussée sans réfection bitumineuse).

Conformément à la délibération du Comité syndical du 12 décembre 2023, le taux de participation du SIEIL est de 50 %, soit 2 571,79 € HT. La participation de la commune est donc estimée à 2 571,79 € HT net (TVA prise en charge par le Syndicat Intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide le devis du SIEIL d'un montant de 5 143,59 € HT pour le renouvellement de l'éclairage public Rue de la Mairie (participation de la Commune estimée à 2 571,79 € HT),
- mandate Madame Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

\*\*\*\*\*

L'avis du CST étant obligatoire pour la journée de solidarité, la délibération prévue sur le sujet est repoussée au prochain conseil municipal (prochaine réunion du CST : 8 février 2024).

Un projet de délibération sera envoyé au CST afin de proposer l'institution de la journée de solidarité sur le lundi de Pentecôte (travail d'un jour férié précédemment chômé).

\*\*\*\*\*



Le contrat de prêt n'ayant pas été signé avant le 31 décembre 2023, la somme de 270 000 € prévue au titre de l'emprunt au budget 2023 n'a pas pu être reportée en restes à réaliser pour 2024.

La délibération concernant l'emprunt pour l'aménagement du centre-bourg est donc reportée. Elle pourra être prise une fois le budget 2024 voté.

**Délibération n° 01/2024/02 : Demande d'aide financière du lycée Rabelais pour un voyage en Espagne**

Madame le Maire informe son Conseil Municipal que le lycée polyvalent François Rabelais sollicite de la part de la Commune une aide financière pour un voyage en Espagne du 17 au 22 mars 2024.

Le but de cette sortie pédagogique est de permettre aux élèves de STMG de découvrir une tradition locale ainsi que le patrimoine culturel et gastronomique de la région de Valence. Le coût par élève est de 350 €.

L'aide financière sera affectée directement à la réduction du coût du voyage de 2 élèves habitant Rivarennnes.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix contre et 4 abstentions, refuse cette demande.

**Délibération n° 01/2024/03 : Réforme de la gestion de la demande et des attributions de logements sociaux – Convention de gestion en flux des réservations des logements avec Val Touraine Habitat**

La loi ELAN de 2018 a modifié profondément les règles applicables en matière de gestion des réservations de logements en instaurant à compter du 24 novembre 2023 la gestion en flux. Ce mode de gestion se substitue au système actuel de gestion en stock.

Cette réforme répond à plusieurs objectifs :

- Apporter plus de souplesse pour la gestion du parc social,
- Optimiser l'allocation des logements disponibles à la demande exprimée, faciliter la mobilité résidentielle et favoriser la mixité sociale en même temps que l'accès au logement des plus défavorisés,
- Renforcer le partenariat entre les bailleurs et les réservataires pour une meilleure gestion des attributions au service de la politique du logement.

La Commune de Rivarennnes étant réservataire de logements VAL TOURAINE HABITAT, il est proposé de signer la convention jointe.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Convention proposée par VAL TOURAINE HABITAT concernant la gestion en flux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve à l'unanimité le principe de la convention type de passage à la gestion en flux des réservations à signer entre la Commune et le bailleur,
- autorise Madame le Maire à signer la convention jointe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### Questions diverses

#### - ZAER (zones d'accélération des énergies renouvelables)

Les cartes définissant les zones d'accélération envisagées par la commune vont être établies avant fin janvier pour permettre une consultation de la population première quinzaine de février. L'information sera diffusée sur le site internet de la commune, sur panneaupocket, sur le panneau lumineux et dans la Nouvelle République. Un registre d'observations sera mis à la disposition du public. M. BOYER a la charge de ce dossier.

#### - Protection sociale complémentaire

Le Centre de Gestion propose aux communes de participer à une consultation pour la mise en place de conventions de participation.

Pour rappel, pour les risques prévoyance, la participation de l'employeur devient obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour un montant minimal de 7€ brut mensuel par agent et pour les risques santé (mutuelle) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour un montant minimal de 15€ mensuel brut par agent.

La commune doit indiquer avant le 15 mars 2024 son éventuelle intention d'adhérer aux contrats prévoyance et/ou santé du CDG 37, sans toutefois être obligée d'y adhérer au terme des négociations.

Une réunion de travail est prévue le 7 février à 10 h avec les conseillers municipaux intéressés par le sujet afin d'établir le projet de délibération à proposer éventuellement au CST du CDG 37 pour avis.

#### - Commission Finances

Une réunion de la commission finances, ouverte à tout le Conseil Municipal, est prévue le 7 mars à 18h30.

Si le vote du budget était avancé au 29 février (afin de pouvoir valider au plus tôt l'emprunt pour les travaux du centre-bourg), la commission finances aurait lieu le 15 février (à la place du conseil municipal).

#### - Rendez-vous du 18 janvier avec la société API (supérette)

Après déplacement sur place, Mme CHINOUR de la société API a retenu 2 emplacements :

- à l'espace camuset (à la place de la table de pique-nique)
- à proximité du city stade, allée des Prés Sillaults.

Essentiellement pour des raisons de visibilité et d'accessibilité, l'emplacement situé allée des Prés Sillaults est privilégié par la société API. La commune est chargée d'étudier la faisabilité du projet sur cet emplacement avec le service instructeur de la CCTVI. Le terrain devra être viabilisé par la Commune (apporter la fibre et l'électricité sur place).



- **Rendez-vous du 16 janvier avec M. Victor BRUNEAU d'Azay le Rideau pour l'installation d'un food-truck**

Ancien informaticien reconverti dans la cuisine, M. BRUNEAU souhaite installer un food-truck sur Azay-le-Rideau, Rivarennnes...

Il proposera, dès avril, si son projet est validé par la banque, des burgers avec du pain maison, un plat préparé, des desserts (aura une petite licence pour vendre des boissons avec ses plats).

Il envisage de travailler avec des producteurs locaux et de s'installer sur Rivarennnes le mercredi soir (le 1<sup>er</sup> mercredi du mois à la brasserie Roseruby, si cela est possible, et les autres mercredis sur le parking du cimetière - verra pour un abonnement modulo afin de se brancher à la borne de recharge électrique).

- **Biodéchets**

La commune a reçu un courrier du SMICTOM signalant que les biodéchets ne devaient plus être mis dans les sacs d'ordures ménagères (sacs noirs) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le syndicat propose aux collectivités de mettre en place un (ou plusieurs) composteur(s) collectif(s) pour les particuliers qui n'auraient pas de jardin mais il est nécessaire de désigner un référent, responsable du composteur, qui serait chargé de remuer régulièrement les biodéchets... Cela semble difficile à mettre en place (trop de conditions).

M. CADIOU, maire de Vallères, a sollicité les maires de la CCTVI afin qu'ils se réunissent et demandent au SMICTOM que les composteurs individuels soient distribués gratuitement aux particuliers, cela les inciterait plus facilement à effectuer ce tri.

Mme JOUET ira à la commission environnement du 22 janvier à la CCTVI.

- **Mme Anne-Laure LECOMTE, chargée de mission « vélo, mobilités durables » à la CCTVI, sollicite un rendez-vous avec les élus de la commune**

Mmes BUREAU, DUBOIS et OBERT sont intéressées pour la rencontrer et proposent de planifier le rendez-vous un jeudi (sauf le 1<sup>er</sup> jeudi du mois) dans la matinée (éventuellement le 8 février vers 11 h).

- **Suivi des travaux d'aménagement du centre-bourg**

Les rendez-vous de chantier ont lieu tous les jeudis. Ce matin, seuls l'entreprise TPPL et M. DUHARD, maître d'œuvre, étaient présents.

Les premiers sondages pour l'assainissement ont été faits Rue de la Mairie. Les riverains auront la possibilité de rentrer leurs véhicules pour la nuit.

Le temps de la déviation par la Rue du Lavoir, le stationnement sera interdit Rue du Commerce pour faciliter le passage des bus scolaires.

Pendant quelques jours, l'entrée de la mairie et de l'agence postale se fera par la cuisine de la salle des fêtes.

L'entreprise TPPL va s'arranger pour que la Place du 8 Mai soit ouverte quand la Rue du Commerce sera barrée.

Les travaux devant l'école auront lieu pendant les vacances scolaires normalement (du 26 février au 1<sup>er</sup> mars).

- **Message de Mme Sophie AUCONIE**


Mme AUCONIE a tenu à s'excuser de ne pas avoir pu assister comme convenu aux vœux du Maire de Rivarennès. Elle a eu un imprévu de dernière minute.

- **Présentation de M. Charles PIERRE, nouveau correspondant de la Nouvelle République.**
- **Prochain Conseil Municipal : jeudi 15 février à 19h.**

**Séance levée à 20h30**

**Délibérations :**

N° délibération	Objet	Nomenclature	N°
01/2024/01	Renouvellement de l'éclairage public Rue de la Mairie	Commande publique / Autres types de contrats	1.4
01/2024/02	Demande d'aide financière du lycée Rabelais pour un voyage en Espagne	Finances / Subventions	7.5
01/2024/03	Réforme de la gestion de la demande et des attributions de logements sociaux – Convention de gestion en flux des réservations avec Val Touraine Habitat	Domaines de compétences par thème / Politique de la ville, habitat, logement	8.5

Nom et Prénom	Signature	Nom et Prénom	Signature
Agnès BUREAU		Sylvain TABARY	